



5, rue de l'hôtel de ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION D  
Prise en vertu de  
du Conseil Communautaire n° 2022\_01\_D01  
en date du 26 janvier 2022

Décision 2024\_12\_BU

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 085-200071900-20240327-DEC\_2024\_12\_BU-DE



**Date de la convocation : 21.03.2024**

**Date du bureau : 27.03.2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

**Membres du Bureau présents :** Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY.

**Membre du Bureau excusé :** Didier ROUX, Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 14
- ♦ Excusés : 2
- ♦ Pouvoir : 1
- ♦ Votants : 15

***Acquisition d'une parcelle à vocation économique  
à La Boissière des Landes en vue de l'extension de la ZAE Les Acacias***

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral, compétente en matière de développement économique, poursuit sa stratégie de déploiement d'une offre foncière dans les zones d'activités afin de renforcer l'attractivité de son territoire auprès des entreprises.

Elle se positionne aujourd'hui pour l'acquisition d'une parcelle qui permettra une extension de la zone d'activités Les Acacias à La Boissière des Landes.

L'acquisition porte sur la parcelle cadastrée suivante : Section A n° 361 de 3 810 m<sup>2</sup>.  
Une maison d'habitation d'environ 147 m<sup>2</sup> y est construite.

Le Bureau Communautaire du 14 septembre 2022 avait donné son accord pour un montant d'acquisition égal à 190 000 € (DEC 2022\_34\_BU). La validité de l'avis du Domaine du 16 juin 2022 étant dépassée (1 an), le Bureau Communautaire est de nouveau sollicité pour déterminer les modalités de cette acquisition considérant cette fois-ci l'avis du Domaine en date du 6 mars 2024, valable 18 mois.

La proposition d'un prix d'acquisition d'un montant de 190 000 € est maintenue.

**Considérant la délibération DEL 2022\_01\_D02 portant délégation de pouvoir au Bureau en matière de patrimoine pour l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de zones d'activités ;**

**Vu l'avis du Domaine en date du 6 mars 2024 ;**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire***

**DECIDE**

- 1. D'autoriser Monsieur le Président à signer un acte de vente avec les propriétaires pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 361 sur la commune de La Boissière des Landes (85430), pour un montant total de 190 000 € (hors frais de notaire),***
- 2. D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***



Le Président,

**Maxence de RUGY**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke followed by a horizontal stroke that curves upwards at the end.